

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, FORESTIER ADRIEN, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, ERATH DIDIER, OSSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir : GANGLOFF HENRI-PIERRE a donné pouvoir à HIGI CHRISTIANE, WURTZ YVES a donné pouvoir à SCHLICHTER PASCAL, ERATH DIDIER à donner procuration à OSSWALD NICOLE, HEITZ PATRICIA à donner procuration à FORLER BRIGITTE.

Secrétaire de séance : SPANGENBERGER GREGORY

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 13 SEPTEMBRE 2024

DM45/2024 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ASSOCIATION PCCA

M. le Maire expose que l'ancienne école maternelle a vu ses locaux occupés en partie par un cabinet d'ostéopathie depuis la délibération prise en juin 2024 par le Conseil municipal.

M. le Maire indique qu'il a été sollicité par l'association Photo Ciné-club d'Alsace pour obtenir un local qui soit plus en adéquation avec les besoins de celle-ci par rapport au 27 rue principale.

M. le Maire propose de mettre à disposition de l'association la salle d'exercice n°2 de l'ancienne maternelle rue du moulin en contrepartie d'une redevance annuelle de 2.700 €.

Il s'agit pour le conseil :

- De fixer une redevance à 675 € par trimestre ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention en pièce jointe et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix Pour,

- fixe une redevance à 675 € par trimestre ;
- autorise M. le Maire à signer la convention en pièce jointe et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme, le 23 septembre 2024

Le Maire, Alexandre LORENTZ

